

SEANCE DU 7 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le sept mars à vingt heures trente le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Pascal SUARD.

Présents : Mrs. SUARD, LAGNEAU, BRIERE, SUCAUD, CHAPERON
Mmes : RETAILLÉ F., RETAILLÉ C., PINGAULT.

Absents excusés : Mr. HAIMET et Mme CHEMIN

Absent non excusé : Mr. BLANVILLAIN.

Secrétaire de séance : Mr. Michel LAGNEAU.

BUDGET PREVISIONNEL

Monsieur le Maire donne la liste des travaux à inscrire au prochain budget :

- Remplacement de deux portails : 9 000 €
- Traçage dans le bourg : 25 000 €,
- Radars pédagogiques : 9 000 €,
- Bâtiment communal et honoraires archi : 158 500 €,
- Assainissement et honoraires pour le bâtiment communal : 17 700 €,
- Logement communal distribution eau : 2 000 €,
- Air de stockage des ordures ménagères : 2 000 €,
- Ordinateur : 800 €.
-

DEVIS PORTAIL

Monsieur le Maire présente deux devis pour deux portails soit :

- 6 200 € h.t. 7 440 ttc (sans galva),
- 7 200 € h.t. 8 640 ttc (avec galva)

Le conseil municipal opte pour le devis avec galva.

ASSAINISSEMENT POUR LE BATIMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire présente le devis de BAIE 61 (Mr. Blanchard) dont le montant est de 2 200 € h.t. soit 2 640 € ttc concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un système de traitement des eaux usés.

Aucune décision n'a été prise.

VOTE DES SUBVENTIONS

Délibération n° 2018.07.03.02

Le conseil municipal a voté les subventions suivantes :

- Anciens combattants Moulins la Marche	50.00 €,
- Comice Agricole Moulins la Marche	100.00 €,
- Secours Catholique Moulins la Marche	30.00 €,
- Club de Rugby L'Aigle	100.00 €,
- Prévention Routière Alençon	30.00 €,
- Jeunes sapeurs-pompiers amicale Moulins la Marche	100.00 €,
- Ecole St Jean L'Aigle	30.00 €,
- Autres subventions	760.00 €.

REMBOURSEMENT CAUTION : LOCATAIRE Mr. Mme FOUCAULT
Délibération n° 2018.07.03.01

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du départ de Mr. et Mme FOUCAULT, locataire du logement communal. L'état des lieux étant fait, Monsieur le Maire propose de rembourser la totalité de la caution versée à leur entrée soit 460 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est d'accord pour rembourser la caution de 460 €. Cette dépense de 460 € sera inscrite au compte 165 remboursement des dépôts et cautionnements lors du vote du budget 2018.

DIVERS

Dates à prévoir pour la fête des voisins, repas des anciens, arbre de Noël